# **ESTIMATION IMMOBILIERE**

Habitation un logement

Commune:

Cologny

Adresse:

**Chemin Byron 3C** 

Parcelle n°:

1354

Propriétaire :

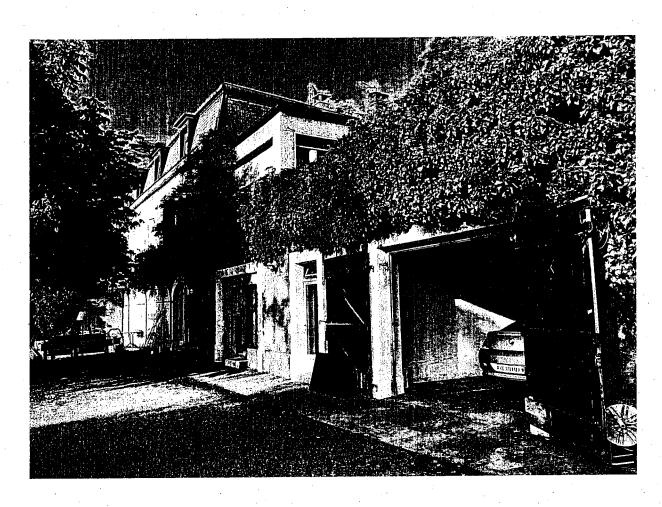
SHAWESH Mohamed

Date rapport:

23 mai 2022

Ce rapport comporte 7 pages, 3 plans schématiques des 3 niveaux et les extraits

du registre foncier de Cologny / 1354, 2163, 2183, 1355



Avenue Ernest-Hentsch 7 - 1207 Genève - Tél.: 078 709 13 79

Membre de la Chambre suisse d'experts en estimations immobilières (CEI)

des experts de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)

du Collège suisse des experts architectes (CSEA)

# Description de l'immeuble

Description générale Le bien immobilier est situé sur la commune de Cologny, à 3 km au nord-est du centre de la ville de Genève.

Transports publics (lignes G et E, arrêt Montalègre) pour Genève disponibles à 200 mètres. Bonne qualité de la desserte.

La parcelle, d'une surface de 243 m2, est située en zone 5 (villa). Il dépend de cette parcelle les bien-fonds suivants sur la commune de Cologny: 2163, d'une surface de 1'481 m2, et 2183, d'une surface de 502 m2. Il dépend de la parcelle 2163 la parcelle 1355 (chemin privé), d'une surface de 81 m2 sur 1/3 et de la parcelle 2183 la même parcelle sur 1/9, soit 4/9, soit

La surface totale des 3 parcelles et de celle en dépendance pour 4/9 est de 2'262 m2

Le bien immobilier analysé comprend une habitation sans sous-sol d'une surface au sol de 243 m2, sur l'entier de la parcelle 1354, composé d'un bâtiment d'origine, d'une surface au sol d'environ 115 m2 avec 3 niveaux habitables, et un agrandissement habitable, d'une surface brute d'environ 40 m2 au rez et de 54 m2 à l'étage 1, ainsi qu'une partie non habitable d'une surface au sol d'environ 75 m2 au niveau du rez.

L'année de construction du bâtiment n'est pas déterminée par le SITG (Système d'information du territoire à Genève) mais elle date probablement du début du 20e siècle avec un agrandissement non daté.

#### Typologie

La villa comprend les pièces suivantes:

Remarque: 2 appartements ont été aménagés. Le 1er au rez et étage 1, le 2e avec séjour à l'étage 1 et solde des pièces à l'étage 2.

#### Rez-de-chaussée

Hall-entrée avec escalier pour les étages

Wc-lavabo

Réduit

Salle à manger

Dégagement

Séjour

Cuisine

Chaufferie

Citerne

Buanderie

Garage

#### Etage 1

Dégagement

4 chambres

Salle de bains

Séjour avec cuisine et wc séparé

#### Etage 2

Dégagement

4 chambres

Salle de bains

#### **Aménagements** extérieurs

Jardin aménagé sommairement, circulation et cour en gravier au rez. Petite terrasse et accès en dalles de béton lavé à l'étage 1. Portail automatique hors service. Parcelle partiellement clôturée. Entretien minimum.

#### **Aménagement**

lmi	meu	ble
-----	-----	-----

Zone de construction: 243 Surface parcelle (m2): Règlements spéciaux:

Loi sur la protection générale des rives du lac. Mesure de protection:

Bâtiment (hab. un logement) n°: B154 243 surface bâtiment au sol (m2): Autre bâtiment n°:

Immeubles dépendants:

2163 Parcelle n°: 1 481 surface (m2): 1/1 part: bâtiment(s): Parcelle n°: 2183 502 surface (m2): 1/1 part: bâtiment(s): *]* . 1355 Parcelle nº: surface (m2): 81

part (parcelle 2163): 1/3 27 surface dépendante (m2): bâtiment(s): 1/9 part (parcelle 2183): surface dépendante (m2): 9

bâtiment(s): Surface parcelles + dépend. (m2): 2 262 1983 Jardin (m2):

Accès chemin privé (m2):

Terrain, orientation, vue:

En pente descendante nord-ouest, orientation nord-ouest.

Vue sur le lac partiellement limitée par l'arborisation.

#### Nuisances, pollution

Contamination, pollution:

Degré de sensibilité au bruit OBP: II

Autres nuisances:

Modérées en provenance du trafic routier du quai de Cologny (50 m.). Néant selon données du Système d'Information du Territoire Genevois

(SITG).

36

#### Extraits du Registre foncier

Servitudes principales en charge: Servitude de distance et vue droite en faveur de Cologny/251 sur une

profondeur d'environ 1.5 m. au droit de la façade nord-est du bâtiment.

Servitude de distance et vue droite en faveur de Cologny/2162 sur une profondeur d'environ 6.0 m. au droit de la façade sud-est du bâtiment.

Une servitude de non bâtir grève la presque totalité de la parcelle 2183

mais elle est en faveur de la parcelle 1354 (!).

Servitudes principales en droit:

Voir annexe.

Mentions:

Aucune mention publique.

Charges foncières:

Aucune.

Annotations:

Selon le registre foncier.

Droits de gages immobiliers:

Non recherchés.

# Descriptif et état des matériaux

Villa		
Année construction:	Début 20e, agrandissement non daté.	
Rénovations importante	Non significatives. Quelques interventions au niveau des sanitaires et de la co de l'étage.	uisine
Indice énergétique:	Non soumis. Probablement insatisfaisant.	
Etat général:	Moyen, présence d'humidité, principalement dans les sanitaires.	
Obsolescence:	Agrandissement mal intégré à l'ancien bâtiment, organisation des pièces peu fonctionnelle, 2 salles de bains pour 8 chambres, pas de sous-sol, rez semi-	1
	enterré.	
		Etat
Gros œuvre:	Maçonnerie traditionnelle, fondations en béton, murs en maçonnerie non ou mal isolés.	60%
Couverture:	Ancien bâtiment: toiture à deux pans à la Mansard avec revêtement en cuivre et ardoises. Agrandissement habitable: toiture à faible pente en cuivre. Terrasse du séjour de l'étage 1 sur garage et buanderie. Ferblanterie en cuivre.	60%
Façades (revêtement):	Crépis rustique sur maçonnerie. Encadrements des fenêtres du rez-de- chaussée en roche.	50%
Menuiseries extérieures	En bois avec vitrages isolants. Fermetures par volets en bois ou stores à rouleau en aluminium.	50%
Chauffage et ventilation	Production de chaleur et eau chaude par chaudière au mazout 41 kW Oertli (1993), bouilleur Cipag d'environ 500 litres. Citerne intérieure de 4'000 litres. Distribution par radiateurs avec ou sans vanne thermostatique. Ventilation naturelle.	40%
Courant fort et faible:	Installation avec distribution standard encastrée. Tableau principal avec disjoncteurs.	60%
Sanitaires:	Rez-de-chaussée: wc-lavabo.	
· ·	Etage 1: 1 salle de bains avec baignoire d'angle et lavabo, 1 wc sans lavabo.	60%
	Etage 2: 1 salle de bains avec baignoire, lavabo et wc.  Appareils de qualité standard.	<u> </u>
Cuisine (équipement):	Rez-de-chaussée et étage 1: une cuisine à chaque niveau avec	
odionio (oddipomoniy)	agencement et équipement de base de qualité standard, finition stratifiée, appareils encastrés.	60%
Finitions appartement 1	Appartement rez-1er:	
rez - 1er (partiel)	Rez de chaussée:	
•	<ul> <li>Hall d'entrée et couloir accès au salon: sol en tomettes de terre cuite, murs crépis peint</li> </ul>	
	- Séjour et salle à manger: sol en parquet chêne, murs crépis, plafonds	
	peints. Cheminée dans le salon Cuisine: sol en carrelages, murs faïences entre meubles et papiers	\$
	peints, plafond peint Wc et réduit entrée: sol en carrelages, murs avec faïences à mi hauteur	60%
	dans wc, solde en crépis peint (moisissures), plafonds peints Buanderie et chaufferie: sols avec chape brute, murs crépis peints	
	(moisissures), plafonds bruts.	
	- Escalier d'accès à l'étage: marches et main courante en bois (belle qualité).	
	1er étage:	
	<ul> <li>Dégagement: sol en tomettes de terre cuite, murs en paille d'avoine peinte, plafond peint.</li> </ul>	
		4

- Chambres: sols en parquet pitchpin, murs avec paille d'avoine peinte, plafonds peints.
- Sanitaires: sols en carrelages, murs avec faïences sur toute la hauteur, plafonds avec peinture émail.

# Finitions appartement 2 1er étage:

étage 1 (partiel) et étage 2

- - Séjour: sol avec parquet, murs en paille d'avoine peinte, plafonds peints.
  - Partie cuisine et wc séparé: sol en carrelages, murs avec peinture émail, faïences entre meubles cuisine, plafonds peints.

#### 2ème étage:

60%.

- Escalier d'accès avec marches en bois.
- Dégagement et chambres: sols avec parquet chêne, murs en paille d'avoine peinte, plafonds peints.
- Sanitaires: sols en carrelages, murs partiellement en faïences, le solde en peinture (moisissures en raison du manque de ventilation).

soit une altération estimée de : 40%

#### Aménagements extérieurs

Accès au niveau du rez de chaussée en gravier. Portail métallique hors service. Terrasse du 1er étage en dalles de ciment. Jardin principalement avec herbes hautes peu entretenu. Pourtour de la parcelle avec haies et clôtures.

# Valeur intrinsèque

Valeur de rendement non retenue

Bâtiment d'origine			
Cube SIA 116 estimé (m3):	1 220 m3		
Valeur à neuf du cube SIA 116 estimé:	800 /m3		
Valeur à neuf:	976 000		
Altération bâtiment:	40%		
Valeur intrinsèque bâtiment:		590 000	
			•
Agrandissement habitable	370 m3		
Cube SIA 116 estimé (m3):	700 /m3		
Valeur à neuf du cube SIA 116 estimé:		•	
Valeur à neuf:	259 000. <del>-</del> 40%		
Altération bâtiment:	40%	160 000	
Valeur intrinsèque bâtiment:	<del></del>	100 000	
Agrandissement non habitable			
Cube SIA 116 estimé (m3):	320 m3		
Valeur à neuf du cube SIA 116 estimé:	450 /m3		
Valeur à neuf:	144 000		
Altération bâtiment:	40%	•	
Valeur intrinsèque bâtiment:		90 000	
			840 000
Valeur intrinsèque totale bâtiment:			840 000
Terrain (parcelles 1354, 2163 et 2183)			
La valeur des terrains sur le coteau de Cologny donnant sur	le lac est estimée er	ntre 2'800	
et 4'500 fr./m2. Le montant de 3'200 est retenu en raison	de la proximité du qu	uai de	
Cologny à 50 mètres et de son trafic automobile. De plus la	situation du bien au	bas de la	.*
colline et la présence de l'arborisation existante réduisent l'é	tendue de la vue. Pa	ar ailleurs,	
deux servitudes de distance et vue droite empiètent sur la pa	arcelle 2163.		
Surface parcelle 1354:	243 m2		
Surface parcelle 2163:	1 481 m2		
Surface parcelle 2163:	502 m2	•	
Surface totale:	2 226 m2	• .	
Valeur au m2 estimé:	3 200		
Valeur parcelles:	0 200.		7 123 200
valeur parcelles.			
Terrain (parcelle 1355 chemin privé)	<u> </u>	•	
Surface parcelle 1355 (part 4/9):	<u>36</u> m2		
valeur au m2 estimé:	2 500		
valeur parcelle (4/9):	<u> </u>	90 000	
Valeur totale terrain:			90 000
Aménagements extérieurs (y compris altération) :			
Cour en gravier, terrasse 1er dallettes béton lavé, jardin,	the state of the s		
	4.0000		100.000
Cloture portali:	1 983 m2	50	100 000
clôture, portail:	1 983 m2		
Valeur intrinsèque	1 983 m2		100 000 3 <b>150 000.</b> -

Sur la base de la visite effectuée le 3 mai 2022 et des documents transmis, procurés et consultés, l'expert estime que le bien-fonds peut être évalué, dans son état actuel et à la date de l'expertise, à la valeur de CHF :

Valeur vénale : 8 150 000	· ·	 	
	Valeur vénale :		8 150 000

L'expert :

4.7.4

#### **Documentation**

#### L'expert se base sur les documents suivants :

Extraits du Registre foncier		13.04.2022
Plans schématiques de niveaux rez-de-	-chaussée, étage 1 et étage 2	2006
Documentation procurée :		
Données immobilières	SITG	Mai 2022

SITG: Système d'Information du Territoire Genevois

L'expert prend pour référence les documents mentionnés ci-dessus. Ceux-ci sont censés être corrects, complets et intéresser le bien expertisé à la date de la donnée de la mission.

Les informations sur lesquelles peut s'appuyer l'expert et qui sont fournies par des tiers ou par des fonctionnaires des départements de l'Etat, des communes ou plus généralement de tout organisme consulté sont réputées sûres. Elles n'engagent pas la responsabilité de l'expert.

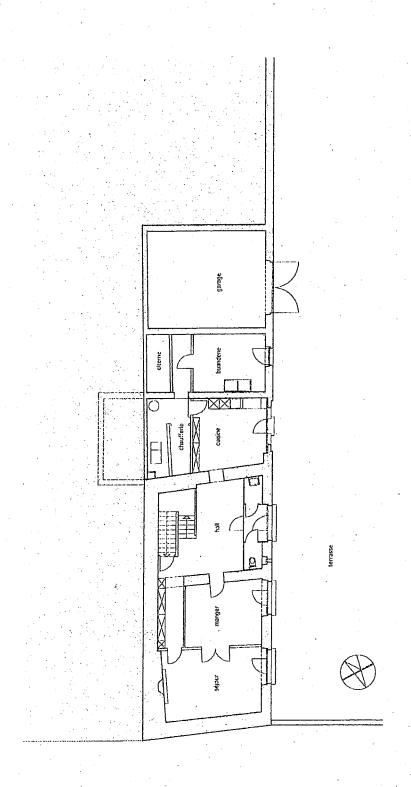
Le mandat ne comprend aucun test de conformité des installations et équipements.

La présence et la qualité des installations invisibles (isolations de toiture, gaines techniques, canalisations, etc.) est relevée, le cas échéant, sur la base des plans ou des informations transmises.

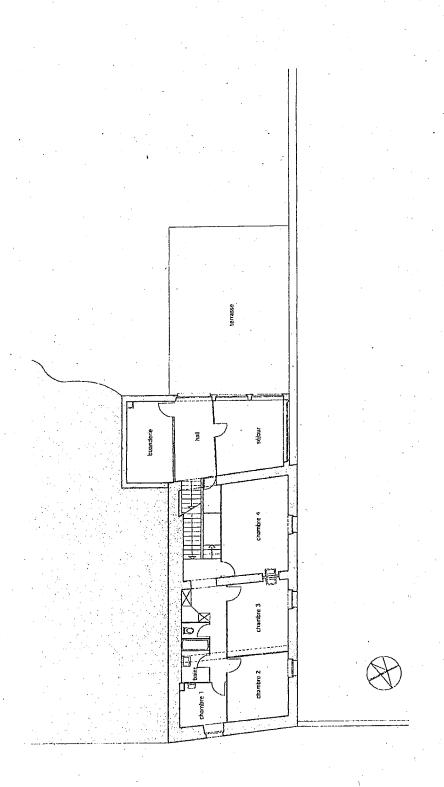
Les substances confinées telle que l'amiante, souvent présente dans des bâtiments antérieurs à 1990, ne présentent de danger qu'en cas de travaux à l'exception de leur présence dans des matériaux perforés.

Les travaux réalisés sont considérés comme conformes à la législation et à la réglementation en vigueur lors de leur mise en œuvre.

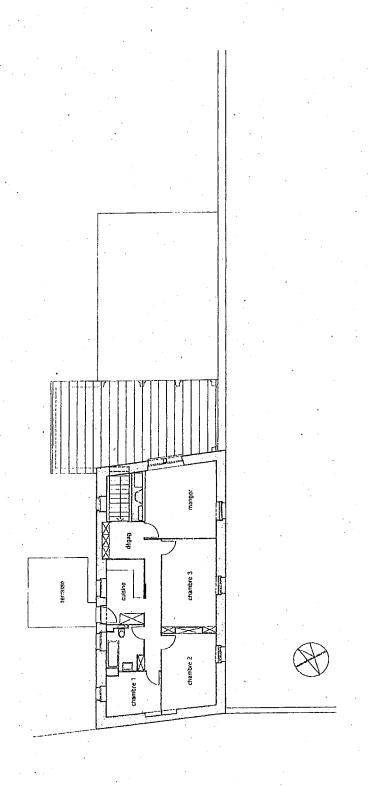
Etats locatifs: les documents reçus sont considérés comme conformes, notamment sur le plan législatif et réglementaire.



	niveau rec	100 miles		
(bots Mudripations			Death Born	
Hall		Aberra Dynas 30	. !	
ANALYSES & DEVELOPPENENTS MACBUIGNS	Rue de la Cartacle dan . Cot 427 Cartage	to many that of many of months Organization		



ANY STANCE CONTINUENT MUDBLUDGE... Refers seemen as fast eastern in the seemen in the seem



MANUSES CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPERT



# Bien-fonds Cologny / 1354

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune:

6617 Cologny

No immeuble:

E-GRID:

CH 34636 58175 74

Immeubles dépendants:

B-F Cologny/2163 sur 1/1 B-F Cologny/2183 sur 1/1

Nom local\*:

Montalègre

Surface\*:

243 m2, Mensuration Officielle

Bâtiments\*:

Habitation à un seul logement, N° B154, 243 m2

Chemin BYRON 3C, 1223 Cologny

Observations\*:

#### Propriété:

Propriété individuelle SHAWESH Mohamed, 07.07.1986

20.09.2011, Mode d'acquisition selon registre

Mentions: (Uniquement mentions publiques selon art. 26, al.1 c de l'ordonnance sur le registre foncier, toutes autres mentions selon registre foncier)

Aucune mention publique

#### Servitudes:

01.03.1934 A312	(D)	(Type C) Passage à pieds et à véhicules ID.2007/000494, 59229
		à charge de B-F Cologny/252
04.06.1942 A868	(D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice) ID.2007/000743, 64822
44 07 4040 44007	<b>(D)</b>	à charge de B-F Cologny/2333
11.07.1942 A1087	(D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FD
		(voir rubrique exercice) ID.2007/000760, 65187
44 00 4050 4007	<b>(D)</b>	à charge de B-F Cologny/251
11.03.1952 A327	· (D)	(Type C) Passage à pieds ID.2004/014332, 15024-B
		à charge de B-F Cologny/795
		à charge de B-F Cologny/1065
44.00.4050.4007	<b>(D)</b>	à charge de B-F Cologny/1319 (Type G) Canalisation d'eaux d'Arve ID.2007/000839,
11.03.1952 A327	(D)	65246
		à charge de B-F Cologny/795
		à charge de B-F Cologny/1065
		à charge de B-F Cologny/1319
13.07.1955 A1431	(D)	(Type B) Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD
13.07.1833 7.1431	(D)	(voir rubrique exercice) ID.2004/013153, 13820
9	•	à charge de B-F Cologny/1294
		à charge de B-F Cologny/1305
	•	à charge de B-F Cologny/1306
13.07.1955 A1431	(D)	(Type A) Restriction des constructions, limitation
10.07.10007(1401	(5)	d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID.2004/013155,
		13822
		à charge de B-F Cologny/1294
		à charge de B-F Cologny/1305

# Bien-fonds Cologny / 1354

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\* ne jouissent pas de la foi publique.

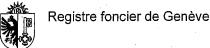
Servitudes:			
22.12.1977 A2763	(C)	à charge de B-F Cologny/1306 (Type D) Interdiction de toutes émissions bruyantes, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice) ID.2004/013145, 13812	
22.12.1977 A2763	(D)	en faveur de B-F Cologny/1528 (Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/013146, 13813	
22.12.1977 A2763	(D)	à charge de B-F Cologny/1355 (Type A) Distance et vue droite ID.2007/000671, 65600 à charge de B-F Cologny/1528	
22.12.1977 A2763	(C)	(Type A) Interdiction de pratiquer aucun jour, ni ouverture dans la façade nord du bât. No B 154 ID.2007/000672, 65601	
22.12.1977 A2763	(C)	en faveur de B-F Cologny/1528 (Type A) Servitude relative au gabarit et à l'interdiction de transformation extérieure du bât. No 154 ID.2007/000674, 65602	
22.12.1977 A2763	(C)	en faveur de B-F Cologny/1528 (Type F) Interdiction d'utilisation et d'aménagement du toit du bât. No B 154 ID.2007/000675, 65603	
30.07.1982 A1759	(D)	en faveur de B-F Cologny/1528 (Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/058887, 60462	
	٠.	à charge de B-F Cologny/2163	28.06.2011 2011/6586/0 Extension
30.07.1982 A1759	. (D)	(Type F) Stationnement pour véhicules ID.2004/058888, 60463	
• • •		à charge de B-F Cologny/2163	28.06.2011 2011/6586/0 Extension
30.07.1982 A1759	(D)	(Type C) Passage à talons et pour véhicules ID.2004/058889, 60464	
30.07.1982 A1759	(D)	à charge de B-F Cologny/2163 (Type B) Limitation de la hauteur des plantations ID.2004/058890, 60465	
		à charge de B-F Cologny/2162	28.06.2011 2011/6586/0 Extension
		à charge de B-F Cologny/2163	28.06.2011 2011/6586/0 Extension
20.01.2006 2006/778/0	(D)	(Type A) Non bâtir ID.2006/003600, 59247 à charge de B-F Cologny/2183 à charge de B-F Cologny/2229 à charge de B-F Cologny/2333	
11.05.2006 2006/4800/0	(D)	(Type A) Implantation de bâtiment ID.2006/010352, 67647 à charge de B-F Cologny/2162	
11.05.2006 2006/4800/0	(D)	(Type A) Toiture ID.2006/010353, 67648 à charge de B-F Cologny/2162	

# Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profit des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Selon le registre foncier --



#### Bien-fonds Cologny / 1354

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

toutes émissions bruyantes, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice)

2004/013153 SE - 13820 (Type B), Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

2004/013145 SE - 13812 (Type D), Interdiction de 722/2012 : FS 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone D1 au plan RF annexé au RS

Plantations et clôtures

1) La plantation de toute espèce de sapins est interdite;

2) Les haies vives en bordure de chemin auront un mètre vingt centimètres de hauteur au maximum; les treillis ou chabaurys ne peuvent être placés que derrière une haie à l'intérieur de la propriété;

3) Les murs de clôtures et les murs d'espaliers sont interdits; ils ne seront autorisés que par décision du Département des Travaux Publics sur préavis de la Commission d'urbanisme.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/013155 SE - 13822 (Type A), Restriction des constructions, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Zones d'aménagement :

La présente parcelle est réservée à des constructions en rez-dechaussée, combles habitables.

L'inclinaison des toitures sera de 30° environ.

Suivant la déclivité du terrain, il pourra être aménagé des pièces

d'habitation sous le niveau du rez-de-chaussée.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/014332 SE - 15024-B (Type C), Passage à pieds

Voir plan...

Voir conditions

2004/058887 SE - 60462 (Type C), Passage à

Rapport de droit B

Voir plan

chars et à talons

Voir conditions Voir plan

2004/058888 SE - 60463 (Type F), Stationnement pour véhicules

Voir conditions

Voir plan

2004/058889 SE - 60464 (Type C), Passage à talons et pour véhicules

Voir conditions Voir conditions

Voir plan original, symbole A4

2004/058890 SE - 60465 (Type B), Limitation de la hauteur des plantations 2006/003600 SE - 59247 (Type A), Non bâtir

2006/010352 SE - 67647 (Type A), Implantation de bâtiment

Assiette: plans originaux d'architecte Nos 1 et 2 annexés à la PJ. Une servitude d'implantation de bâtiment, de cheminée, de superstructure d'ascenseur, ainsi que de gabarit de la construction, dont la hauteur n'excédera pas dix (10) mètres, qui devront êtres conformes auxdits plans.

2006/010353 SE - 67648 (Type A), Toiture

Assiette: plans originaux d'architecte Nos 1 et 2 annexés à la PJ. Une servitude à destination de toiture plate, de toute construction sur le fonds, avec interdiction d'utilisation à des fins de terrasse, à l'exception du garage, ne pouvant, par ailleurs, excéder la hauteur du bâtiment tel qu'il sera réalisé, sur la base desdits plans.

2007/000494 SE - 59229 (Type C), Passage à

Monsieur David RAMU, pour la sous-parcelle 1400 A, se réserve le droit



#### Bien-fonds Cologny / 1354

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

pieds et à véhicules

de passage et de circulation à pied et à véhicules sur la dévestiture formée des sous-parcelles 1400 H et 1166 B, sans être astreint à contribuer à son entretien qui incombera exclusivement aux propriétaires des lots IV, V et VI.

2007/000671 SE - 65600 (Type A), Distance et vue droite

Cette servitude comportera l'interdiction de toute construction dans les limites de cette zone, étant entendu qu'en cas de construction à édifier dans l'avenir sur le FS, la limite de la zone grevée sera considérée comme limite de parcelle pour le calcul des distances et vues droites exigé par la loi sur les constructions.

Ladite servitude ne pourra être modifiée ou radiée sans l'accord du Département des Travaux Publics.

Assiette : zone en pointillé au plan original

2007/000672 SE - 65601 (Type A), Interdiction de pratiquer aucun jour, ni ouverture dans la façade nord du bât. No B 154

Une servitude interdisant de pratiquer aucun jour ni ouverture dans la façade Nord du bâtiment N° B 154 existant actuellement sur le FS sauf une seule fenêtre au niveau du premier étage du bâtiment B 154 et ce, à l'exclusion de tout autre jour existant ou futur. Les jours existant actuellement devront être bouchés à l'exception de celui existant au premier étage, comme dit ci-dessus.

Voir photocopie annexée au RS

2007/000674 SE - 65602 (Type A), Servitude relative au gabarit et à l'interdiction de transformation extérieure du bât. No 154 2007/000675 SE - 65603 (Type F), Interdiction d'utilisation et d'aménagement du toit du bât. No B 154

2007/000743 SE - 64822 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice)

2007/000760 SE - 65187 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

2007/000839 SE - 65246 (Type G), Canalisation d'eaux d'Arve

Voir photocopie annexée au RS

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FS limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone l1 au plan RF annexé au RS

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

Une servitude garantissant au fonds dominant l'amenée des Eaux d'Arve dans la villa des consorts Ramu depuis le chemin de Ruth.

#### Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 08 avril 2022:

Aucune

Genève, le 13 avril 2022

Emoluments: 50.-

Pour le Conservateur du registre foncier

SFL

Philippe FLUCK



# Bien-fonds Cologny / 2163

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

# Etat descriptif de l'immeuble:

Commune:

6617 Cologny

No immeuble:

2163

E-GRID:

CH 18186 56389 06

Immeubles dépendants:

B-F Cologny/1355 sur 1/3

Nom local\*:

Montalègre

Surface\*:

1'481 m2, Mensuration Officielle

Bâtiments\*: Observations\*:

#### Propriété:

B-F Cologny/1354 sur 1/1 (Fonds dominant)

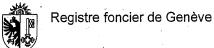
28.06.2011, Mode d'acquisition selon registre foncier

**Mentions:** (Uniquement mentions publiques selon art. 26, al.1 c de l'ordonnance sur le registre foncier, toutes autres mentions selon registre foncier)

Aucune mention publique

#### Servitudes:

01.03.1934 A312	(D)	(Type C) Passage à pieds et à véhicules ID.2007/000494, 59229
		à charge de B-F Cologny/252
04.06.1942 A868	(C)	(Type A) Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		exercice) ID.2004/002746, 2191
		en faveur de B-F Cologny/2333
04.06.1942 A868	, (D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FS
		(voir rubrique exercice) ID.2007/000743, 64822
	4	à charge de B-F Cologny/2333
11.07.1942 A1087	(D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FD
• •		(voir rubrique exercice) ID.2007/000760, 65187
	<b>(5)</b>	à charge de B-F Cologny/251
11.03.1952 A327	(D)	(Type C) Passage à pieds ID.2004/014332, 15024-B
		à charge de B-F Cologny/795
		à charge de B-F Cologny/1065
	· (D)	à charge de B-F Cologny/1319 (Type G) Canalisation d'eaux d'Arve ID.2007/000839,
11.03.1952 A327	(D)	65246
		à charge de B-F Cologny/795
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		à charge de B-F Cologny/1065
		à charge de B-F Cologny/1319
13.07.1955 A1431	(D)	(Type B) Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD
13.07.1933 A1431	(5)	(voir rubrique exercice) ID.2004/013153, 13820
	·	à charge de B-F Cologny/1294
•		à charge de B-F Cologny/1305
		à charge de B-F Cologny/1306
13.07.1955 A1431	(D)	(Type A) Restriction des constructions, limitation
10.07.10007.1101	(-,)	d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID.2004/013155,
		13822
the second second		à charge de B-F Cologny/1294
		à charge de B-F Cologny/1305



# Bien-fonds Cologny / 2163

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Servitudes:			
		à charge de B-F Cologny/1306	
22.12.1977 A2763	(D)	(Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/013146,	
,		13813	
23.05.1980 D145	(C)	à charge de B-F Cologny/1355 (Type A) Vue droite panoramique ID.2004/058885, 60460	
25.05.1900 15145	(0)	en faveur de B-F Cologny/1528	
23.05.1980 D145	(D)	(Type A) Vue droite panoramique ID.2004/058886, 60461	
	` ,	à charge de B-F Cologny/1528	
30.07.1982 A1759	(C)	(Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/058887,	
		60462	28.06.2011 2011/6586/0
		en faveur de B-F Cologny/1354	Extension
30.07.1982 A1759	(C)	(Type F) Stationnement pour véhicules ID.2004/058888,	
	(-)	60463	
		en faveur de B-F Cologny/1354	28.06.2011 2011/6586/0
	(0)	(T. OVD. and Adalams of manner following	Extension
30.07.1982 A1759	(C)	(Type C) Passage à talons et pour véhicules ID.2004/058889, 60464	
the second second		en faveur de B-F Cologny/1354	
30.07.1982 A1759	(C)	(Type B) Limitation de la hauteur des plantations	
	(-,	ID.2004/058890, 60465	
		en faveur de B-F Cologny/1354	28.06.2011 2011/6586/0
00.44.0004.0055	(0)	(T A) Distance of the draite ID 2004/051215 51719	Extension
06.11.2001 9255	(C)	(Type A) Distance et vue droite ID.2004/051215, 51718 en faveur de B-F Cologny/251	
		en faveur de ETAT DE GENEVE, état, GENEVE	
06.01.2004 63	(C)	(Type A) Distance et vue droite ID.2004/058967, 60634	
	,	en faveur de B-F Cologny/2162	
		en faveur de ETAT DE GENEVE, état, GENEVE	
06.01.2004 63	(C)	(Type A) Empiétement (clous d'ancrage en sous-sol) ID.2004/058968, 60635	
		en faveur de B-F Cologny/2162	
06.01.2004 63	(C)	(Type G) Canalisations multiples ID 2004/058969, 60636	
		en faveur de B-F Cologny/2162	
11.05.2006 2006/4800/0	(D <sub>1</sub> )	(Type A) Implantation de bâtiment ID.2006/010352, 67647	
44 05 0000 0000/4000/0	(D)	à charge de B-F Cologny/2162	
11.05.2006 2006/4800/0	(D)	(Type Å) Toiture ID.2006/010353, 67648 à charge de B-F Cologny/2162	
11.05.2006 2006/4800/0	(C)	(Type A) Vue ID.2006/010356, 67649	
11,55,2555 2556, 1556/6	(=)	en faveur de B-F Cologny/2162	

### Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profit des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Selon le registre foncier

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

2004/002746 SE - 2191 (Type A), Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Cette servitude ne pourra pas être modifiée ni radiée sans le consentement du Département des Travaux Publics.
Assiette: zone pointillée au plan RF annexé au RS 722/2012 : FD limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone

### Bien-fonds Cologny / 2163

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

L3 au plan RF annexé au RS

2004/013153 SE - 13820 (Type B), Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Plantations et clôtures

1) La plantation de toute espèce de sapins est interdite;

2) Les haies vives en bordure de chemin auront un mètre vingt centimètres de hauteur au maximum; les treillis ou chabaurys ne peuvent être placés que derrière une haie à l'intérieur de la propriété;

3) Les murs de clôtures et les murs d'espaliers sont interdits; ils ne seront autorisés que par décision du Département des Travaux Publics sur préavis de la Commission d'urbanisme.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/013155 SE - 13822 (Type A), Restriction des constructions, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Zones d'aménagement :

La présente parcelle est réservée à des constructions en rez-de-

chaussée, combles habitables.

L'inclinaison des toitures sera de 30° environ.

Suivant la déclivité du terrain, il pourra être aménagé des pièces

d'habitation sous le niveau du rez-de-chaussée.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/014332 SE - 15024-B (Type C), Passage à pieds

Voir plan

Voir conditions

2004/051215 SE - 51718 (Type A), Distance et vue droite

Rapport de droit B Voir plan

2004/058885 SE - 60460 (Type A), Vue droite panoramique

Voir conditions Voir plan

2004/058886 SE - 60461 (Type A). Vue droite

Voir conditions Voir plan

2004/058886 SE - 60461 (Type A), Vue droite panoramique

Voir conditions Voir plan

2004/058887 SE - 60462 (Type C), Passage à chars et à talons

Voir conditions Voir plan

2004/058888 SE - 60463 (Type F), Stationnement pour véhicules

Voir conditions Voir plan

2004/058889 SE - 60464 (Type C), Passage à talons et pour véhicules

Voir conditions
Voir conditions

2004/058890 SE - 60465 (Type B), Limitation de la hauteur des plantations 2004/058967 SE - 60634 (Type A), Distance et

vue droite

Assiette : plan original d'architecte N°1 annexé à Pj 4800/2006.

Cette servitude comporte l'interdiction de toute construction, dans limites de la zone grevée, étant entendu qu'en cas de construction à édifier dans l'avenir sur le FS, la limite de la zone grevée doit être considérée comme limite de parcelle pour le calcul des distances et vues droites exigées par la Loi sur les constructions et installations diverses.

4800 du 11.05.2006 : modifications d'assiette et de conditions:



Registre foncier de Genève

## Extrait du registre foncier

#### Bien-fonds Cologny / 2163

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

**Exercice des droits:** (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

... afin de permettre la construction d'un mur de soutenement, et s'exercera désormais, conformément au plan susvisé.

2004/058968 SE - 60635 (Type A), Empiétement (clous d'ancrage en sous-sol)

2004/058969 SE - 60636 (Type G), Canalisations multiples

2006/010352 SE - 67647 (Type A), Implantation de bâtiment

2006/010353 SE - 67648 (Type A), Toiture

2006/010356 SE - 67649 (Type A), Vue

2007/000494 SE - 59229 (Type C), Passage à pieds et à véhicules

2007/000743 SE - 64822 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice)

2007/000760 SE - 65187 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

2007/000839 SE - 65246 (Type G), Canalisation d'eaux d'Arve

Voir plar

Voir conditions Voir plan

Voir conditions

Assiette : plans originaux d'architecte Nos 1 et 2 annexés à la PJ. Une servitude d'implantation de bâtiment, de cheminée, de superstructure d'ascenseur, ainsi que de gabarit de la construction, dont la hauteur n'excédera pas dix (10) mètres, qui devront êtres conformes auxdits plans.

Assiette: plans originaux d'architecte Nos 1 et 2 annexés à la PJ. Une servitude à destination de toiture plate, de toute construction sur le fonds, avec interdiction d'utilisation à des fins de terrasse, à l'exception du garage, ne pouvant, par ailleurs, excéder la hauteur du bâtiment tel qu'il sera réalisé, sur la base desdits plans.

Assiette : photocopie du plan original d'architecte No 1, trame hachurée, annexée à la PJ.

Une servitude de vue en continuité de la limite supérieure de la parcelle 2162 dont le but est de préserver la vue existante du FD (parcelle 2162), sur le jet d'eau, et faisant obligation au FS (parcelle 2163) d'élaguer, régulièrement, à ses frais, les plantations pouvant l'obstruer et ce, à compter du premier janvier deux mille sept.

Monsieur David RAMU, pour la sous-parcelle 1400 A, se réserve le droit de passage et de circulation à pied et à véhicules sur la dévestiture formée des sous-parcelles 1400 H et 1166 B, sans être astreint à contribuer à son entretien qui incombera exclusivement aux propriétaires des lots IV, V et VI.

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FS limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone l1 au plan RF annexé au RS

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

Une servitude garantissant au fonds dominant l'amenée des Eaux d'Arve dans la villa des consorts Ramu depuis le chemin de Ruth.

### Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier



# Bien-fonds Cologny / 2163

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 08 avril 2022:

Genève, le 13 avril 2022

Emoluments: 50.-

Pour le Conservateur du registre foncier

Philippe FLUCK



# Bien-fonds Cologny / 2183

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

# Etat descriptif de l'immeuble:

Commune:

6617 Cologny

No immeuble:

2183

E-GRID:

CH 93658 26389 75

Immeubles dépendants:

B-F Cologny/1355 sur 1/9

Nom local\*:

Montalègre

Surface\*:

502 m2, Mensuration Officielle

Bâtiments\*:

Observations\*:

Provient de: 1353 B (778 du 20.01.2006)

#### Propriété:

B-F Cologny/1354 sur 1/1 (Fonds dominant)

28.06.2011, Mode d'acquisition selon registre

**Mentions:** (Uniquement mentions publiques selon art. 26, al.1 c de l'ordonnance sur le registre foncier, toutes autres mentions selon registre foncier)

Aucune mention publique

#### Servitudes:

01.03.1934 A312	(D)	(Type C) Passage a pieds et a venicules ID.2007/000494, 59229
		à charge de B-F Cologny/252
04.06.1942 A868	(C)	(Type A) Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique
	` ,	exercice) ID.2004/002746, 2191
		en faveur de B-F Cologny/2333
04.06.1942 A868	(D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FS
,	` .	(voir rubrique exercice) ID 2007/000743, 64822
		à charge de B-F Cologny/2333
11.07.1942 A1087	(D)	(Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FD
•	, ,	(voir rubrique exercice) ID.2007/000760, 65187
		à charge de B-F Cologny/251
11.03.1952 A327	(Ď)	(Type C) Passage à pieds ID.2004/014332, 15024-B
		à charge de B-F Cologny/795
		à charge de B-F Cologny/1065
		à charge de B-F Cologny/1319
11.03.1952 A327	(D)	(Type G) Canalisation d'eaux d'Arve ID.2007/000839,
•		65246
•		à charge de B-F Cologny/795
		à charge de B-F Cologny/1065
•		à charge de B-F Cologny/1319
13.07.1955 A1431	(D)	(Type B) Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD
		(voir rubrique exercice) ID.2004/013153, 13820
	•	à charge de B-F Cologny/1294
		à charge de B-F Cologny/1305
	<b>(5</b> )	à charge de B-F Cologny/1306
13.07.1955 A1431	(D)	(Type A) Restriction des constructions, limitation
		d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID.2004/013155,
		13822

#### Bien-fonds Cologny / 2183

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

#### Servitudes:

	•	à charge de B-F Cologny/1294 à charge de B-F Cologny/1305 à charge de B-F Cologny/1306
22.12.1977 A2763	(C)	(Type D) Interdiction de toutes émissions bruyantes, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice)
		ID.2004/013145, 13812 en faveur de B-F Cologny/1528
22.12.1977 A2763	(D)	(Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/013146, 13813
•		à charge de B-F Cologny/1355
20.10.1988 A2541	(D)	(Type C) Passage pour piétons ID.2004/013156, 13824 à charge de B-F Cologny/1597
20.03.1989 2150	(C)	(Type G) Canalisation (électricité) ID.2004/013616, 14281 en faveur de SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE, entreprise de droit public, GENEVE
20.01.2006 2006/778/0	(C)	(Type C) Passage à pied et à véhicules ID.2006/003599, 59246
•		en faveur de B-F Cologny/2229
20.01.2006 2006/778/0	(C)	(Type A) Non bâtir ID.2006/003600, 59247 en faveur de B-F Cologny/1354

#### Charges foncières:

Aucune

exercice)

Annotations: (Profit des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Selon le registre foncier

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

2004/002746 SE - 2191 (Type A), Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Cette servitude ne pourra pas être modifiée ni radiée sans le consentement du Département des Travaux Publics.
Assiette: zone pointillée au plan RF annexé au RS 722/2012 : FD limité au périnètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone

L3 au plan RF annexé au RS

2004/013145 SE - 13812 (Type D), Interdiction de toutes émissions bruyantes, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice) 2004/013153 SE - 13820 (Type B), Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD (voir rubrique

722/2012 : FS 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone D1 au plan RF annexé au RS

Plantations et clôtures

1) La plantation de toute espèce de sapins est interdite;

2) Les haies vives en bordure de chemin auront un mètre vingt centimètres de hauteur au maximum; les treillis ou chabaurys ne peuvent être placés que derrière une haie à l'intérieur de la propriété;

3) Les murs de clôtures et les murs d'espaliers sont interdits; ils ne seront autorisés que par décision du Département des Travaux Publics sur préavis de la Commission d'urbanisme.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/013155 SE - 13822 (Type A), Restriction des constructions, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Zones d'aménagement :

La présente parcelle est réservée à des constructions en rez-dechaussée, combles habitables. L'inclinaison des toitures sera de 30° environ.

#### Bien-fonds Cologny / 2183

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Suivant la déclivité du terrain, il pourra être aménagé des pièces

d'habitation sous le niveau du rez-de-chaussée.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/013156 SE - 13824 (Type C), Passage pour

piétons

Voir plan

2004/013616 SE - 14281 (Type G), Canalisation

(électricité)

Voir conditions Voir plan

2004/014332 SE - 15024-B (Type C), Passage à

pieds

Voir conditions Voir plan

Voir conditions

2006/003599 SE - 59246 (Type C), Passage à

pied et à véhicules

Rapport de droit B

Voir photocopie annexée au RS.

Voir plan original, symbole C2.

2006/003600 SE - 59247 (Type A), Non bâtir

Voir plan original, symbole A4

2007/000494 SE - 59229 (Type C), Passage à

pieds et à véhicules

Monsieur David RAMU, pour la sous-parcelle 1400 A, se réserve le droit de passage et de circulation à pied et à véhicules sur la dévestiture formée des sous-parcelles 1400 H et 1166 B, sans être astreint à contribuer à son entretien qui incombera exclusivement aux propriétaires

des lots IV, V et VI.

2007/000743 SE - 64822 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique

exercice)

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FS limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone I1

au plan RF annexé au RS

2007/000760 SE - 65187 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FD (voir rubrique

exercice)

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc: parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

2007/000839 SE - 65246 (Type G), Canalisation d'eaux d'Arve

Une servitude garantissant au fonds dominant l'amenée des Eaux d'Arve dans la villa des consorts Ramu depuis le chemin de Ruth.

Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 08 avril 2022:

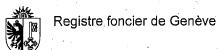
Aucune

Genève, le 13 avril 2022

Emoluments: 50-

Pour le Conservateur du registre foncier

Philippe FLUC



#### Bien-fonds Cologny / 1355

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\* ne jouissent pas de la foi publique.

#### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune:

6617 Cologny

No immeuble:

1355

E-GRID:

CH 33658 16375 11

Immeubles dépendants:

Nom local\*:

Montalègre

Surface\*:

81 m2, Mensuration Officielle

Bâtiments\*:
Observations\*:

#### Propriété:

B-F Cologny/1528 sur 1/3 (Fonds dominant)

22.10.1977, Mode d'acquisition selon registre

foncier

B-F Cologny/2163 sur 1/3 (Fonds dominant)

22.10.1977, Mode d'acquisition selon registre

foncier

B-F Cologny/2183 sur 1/9 (Fonds dominant)

22.10.1977, Mode d'acquisition selon registre

foncier

20.01.2006, Mode d'acquisition selon registre

foncier

B-F Cologny/2229 sur 1/9 (Fonds dominant)

22.10.1977, Mode d'acquisition selon registre

foncier

02.11.2007, Mode d'acquisition selon registre

foncier

B-F Cologny/2333 sur 1/9 (Fonds dominant)

22.10.1977, Mode d'acquisition selon registre

foncier

24.01.2012, Mode d'acquisition selon registre

foncier

**Mentions:** (Uniquement mentions publiques selon art. 26, al.1 c de l'ordonnance sur le registre foncier, toutes autres mentions selon registre foncier)

Aucune mention publique

#### Servitudes:

01.03.1934 A312	(D)	(Type C) Passage à pieds et à véhicules ID.2007/000494, 59229
04.06.1942 A868	(C)	à charge de B-F Cologny/252 (Type A) Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID.2004/002746, 2191
04.06.1942 A868	(D)	en faveur de B-F Cologny/2333 (Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique exercice) ID.2007/000743, 64822
11.07.1942 A1087	(D)	à charge de B-F Cologny/2333 (Type I) Règlement de quartier, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID.2007/000760, 65187
23.09.1942 D64	(C)	à charge de B-F Cologny/251 ( <b>Type C) Passage</b> ID.2007/001330, 66186

#### Bien-fonds Cologny / 1355

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

#### Servitudes:

11.03.1952 A327

en faveur de B-F Cologny/251 (Type C) Passage à pieds ID.2004/014332, 15024-B (D) ·

à charge de B-F Cologny/795 à charge de B-F Cologny/1065

à charge de B-F Cologny/1319

13.07.1955 A1431

(Type B) Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD (D)

(voir rubrique exercice) ID.2004/013153, 13820

à charge de B-F Cologny/1294 à charge de B-F Cologny/1305

13.07.1955 A1431

à charge de B-F Cologny/1306 (Type A) Restriction des constructions, limitation (D)

d'assiette FD (voir rubrique exercice) ID 2004/013155,

à charge de B-F Cologny/1294 à charge de B-F Cologny/1305 à charge de B-F Cologny/1306

22.12.1977 A2763

(Type C) Passage à chars et à talons ID.2004/013146, (C)

13813

en faveur de B-F Cologny/1354 en faveur de B-F Cologny/1528 en faveur de B-F Cologny/2163 en faveur de B-F Cologny/2183 en faveur de B-F Cologny/2229

#### Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profit des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Selon le registre foncier

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

2004/002746 SE - 2191 (Type A), Non bâtir, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice) Cette servitude ne pourra pas être modifiée ni radiée sans le consentement du Département des Travaux Publics. Assiette: zone pointillée au plan RF annexé au RS

722/2012 : FD limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone

L3 au plan RF annexé au RS

2004/013153 SE - 13820 (Type B), Plantations et clôtures, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

Plantations et clôtures

1) La plantation de toute espèce de sapins est interdite;

2) Les haies vives en bordure de chemin auront un mètre vingt centimètres de hauteur au maximum; les treillis ou chabaurys ne peuvent être placés que derrière une haie à l'intérieur de la propriété;

3) Les murs de clôtures et les murs d'espaliers sont interdits; ils ne seront autorisés que par décision du Département des Travaux Publics sur préavis de la Commission d'urbanisme.

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/013155 SE - 13822 (Type A), Restriction des Zones d'aménagement : constructions, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

La présente parcelle est réservée à des constructions en rez-dechaussée, combles habitables.

L'inclinaison des toitures sera de 30° environ.



#### Bien-fonds Cologny / 1355

Tenue du registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.

Exercice des droits: (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Suivant la déclivité du terrain, il pourra être aménagé des pièces

d'habitation sous le niveau du rez-de-chaussée.

. 722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

2004/014332 SE - 15024-B (Type C), Passage à

pieds

Voir plan

Voir conditions

2007/000494 SE - 59229 (Type C), Passage à

pieds et à véhicules

Rapport de droit B

Monsieur David RAMU, pour la sous-parcelle 1400 A, se réserve le droit de passage et de circulation à pied et à véhicules sur la dévestiture formée des sous-parcelles 1400 H et 1166 B, sans être astreint à

contribuer à son entretien qui incombera exclusivement aux propriétaires

des lots IV, V et VI.

2007/000743 SE - 64822 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FS (voir rubrique

exercice)

2007/000760 SE - 65187 (Type I), Règlement de quartier, limitation d'assiette FD (voir rubrique exercice)

2007/001330 SE - 66186 (Type C), Passage

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FS limité au périmètre (de l'anc. parc. 256) figuré par la zone 11

au plan RF annexé au RS

Voir photocopies annexées au RS

722/2012 : FD 2333 limité au périmètre (de l'anc. parc. 2230) figuré par la

zone L3 au plan RF annexé au RS

Voir photocopies annexées au RS Assiette: teinte verte au plan original

#### Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 08 avril 2022:

Aucune

Genève, le 13 avril 2022

Emoluments: 50.

Pour le Conservateur du registre foncier

Philippe FLUCK